

L'Assemblée Générale de la FFTA a voté une motion qui aboutit à la constitution d'un fonds dédié à l'organisation de "grandes manifestations" (compétitions internationales), fonds financé par l'instauration d'une hausse de la cotisation fédérale (licence) de 2 € - deux euros.

Cette motion n'ayant été communiquée aux Présidents de Ligue que quelques jours avant l'assemblée, la consultation des clubs nous est apparue difficile malgré l'importance du sujet mais les sondages informels et consultations effectués et les informations recueillies ont permis aux Délégués des Pays de la Loire de prendre une position qu'ils ont confirmée en votant contre cette mesure le samedi 05 Avril à Paris.

Adoptée par 4 718 voix pour, 342 voix contre et 446 abstentions, cette disposition entre en vigueur dès la saison prochaine.

En marge de ce vote que nous ne pouvons que respecter, sachez que cette opposition partagée par les délégués des Pays de la Loire, le Bureau et le Comité Directeur, porte autant sur l'esprit (financement par la base de manifestations de prestige) que sur la forme (délai inconvenant du dépôt de la motion).

Alain Bossard
Président de la Ligue
et Délégué des Pays de la Loire à l'AG FFTA